



BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 150.000.000 Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2014.

(En milliers de Dinars)

Indicateurs	Du	Du	Sept.-14	Sept.-13	déc.-13
	01/07/2014 au 30/09/2014	01/07/2013 au 30/09/2013			
1 - Produits d'exploitation bancaire	74 615	70 830	232 242	206 145	281 877
Intérêts	59 606	55 974	171 627	155 101	212 924
Commissions en produits	9 767	9 464	31 607	28 051	39 108
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	5 242	5 392	29 008	22 993	29 845
2 - Charges d'exploitation bancaire	28 226	27 502	85 078	73 756	102 080
Intérêts encourus	27 952	27 243	84 321	73 041	101 054
Commissions encourues	274	259	757	715	1 026
3 - Produit Net Bancaire	46 388	43 328	147 164	132 389	179 797
4 - Autres produits d'exploitation	205	216	572	624	1 015
5 - Charges opératoires, dont :	15 849	13 489	45 415	41 066	55 573
Frais de personnel	11 704	9 804	34 463	30 987	42 199
Charges générales d'exploitation (1)	4 145	3 685	10 952	10 079	13 374
6 - Structure du portefeuille au bilan			479 960	381 773	424 616
Portefeuille titres commercial			182 452	133 924	179 932
Portefeuille titres d'investissement			297 508	247 849	244 684
7 - Encours net des crédits (2)			3 116 329	3 045 059	3 057 252
(hors dotation aux provisions de la période)					
8 - Encours des dépôts, dont :			2 772 860	2 717 919	2 680 214
Dépôts à vue			880 236	807 572	842 374
Dépôts d'épargne			731 093	688 602	702 667
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan			85 395	46 736	44 152
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (3)			540 276	505 543	505 543

(1) Chiffres de septembre 2013 retraités pour les besoins de la comparabilité.

(2) Chiffres Septembre 2013 et décembre 2013 tenant compte des provisions de la période.

(3) Compte non tenu du résultat de la période.

BANQUE DE TUNISIE
NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2014

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 150.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4 Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

2.5 Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 3^{ème} TRIMESTRE 2014 :

A la fin du 3^{ème} trimestre 2014, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (nets des provisions constituées) sont en progression de +2,3%, passant de 3.045.059 mille dinars en 2013 à 3.116.329 mille dinars en 2014. Cette croissance a touché toutes les composantes des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers.
- **Les dépôts de la clientèle** ont enregistré une hausse de +2% passant de 2.717.919 mille dinars en Septembre 2013 à 2.772.860 mille dinars en Septembre 2014.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de +12,7% pour atteindre 232.242 mille dinars au 30/09/2014 contre 206.145 mille dinars au 30/09/2013. Cette progression concerne toutes les

composantes des revenus : les intérêts (+10,7%), les commissions (+12,7%) et les revenus du portefeuille commercial et d'investissement (+26,2%).

- **Les charges d'exploitation bancaire** ont augmenté de +15,4% entre Septembre 2013 et Septembre 2014. Cette augmentation est due essentiellement à la hausse des taux sur le marché monétaire.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 3^{ème} trimestre 2014 un montant de 147.164 mille dinars, contre 132.389 mille dinars au 30 Septembre 2013, soit une progression de +11,2%.
- **Les charges opératoires** ont enregistré une augmentation de +10,6%, due à la hausse des charges générales d'exploitation de +8,7% et des frais du personnel de +11,2% entre septembre 2013 et septembre 2014.
- Compte non tenu du résultat net au 3^{ème} trimestre 2014, les capitaux propres s'élèvent à 540.276 mille dinars et sont en augmentation de 6,9% d'une année à l'autre.